

Chute de l'Arbogne (vers chez Bossy)

EDITORIAL



Chères Corçallines et Chers Corçallins, c'est avec un grand plaisir mais aussi une certaine émotion que je me retrouve

aujourd'hui à tenir la plume de l'Editorial de la cinquième édition de votre Corçall'infos. En effet, il semblait évident à mes collègues municipaux que la petite nouvelle nous montre de quel bois elle se chauffe, alors j'ai répondu : « Avec plaisir ».

Oui vraiment, avec plaisir, car c'est pour moi l'occasion de m'adresser à chacune

et chacun d'entre vous et de pouvoir vous remercier pour la confiance accordée lors des dernières élections complémentaires du mois de novembre 2022. Mon entrée en fonction le 1er décembre 2022 s'est très bien passée au sein de la Municipalité, malgré ma jeunesse politique, et j'en profite pour remercier chaleureusement mes collègues pour leur accueil et leur soutien. Les dicastères dont je suis désormais responsable, soit l'aménagement du territoire, la police des constructions, l'environnement ainsi que le marché hebdomadaire, sont de vrais défis à relever. L'environnement, qui comprend également tout notre système de gestion des déchets, me passionne particulièrement et j'y accorde beaucoup d'importance. Notre commune, à l'heure actuelle, possède déjà un bon système mais nous pouvons encore l'améliorer. L'évolution croissante de notre population nous oblige à planifier et réorganiser certains

points. Pour cela, c'est à nous, municipaux en charge, de chercher et proposer de nouvelles idées afin de mieux trier et surtout mieux valoriser nos déchets. Le défi est de taille certes, mais il nous concerne tous et, c'est en travaillant main dans la main avec vous, habitants de Corcelles, que nous pourrions changer et adapter nos habitudes afin d'assurer un avenir serein à notre belle commune.

J'espère que vous profiterez de votre lecture et je vous souhaite, d'ores et déjà à tous, un bel été.

Josephine Rapin, municipale

Présentation de 3 conseillers communaux

Allison Gorgerat

30 ans, Assistante de Direction dans l'immobilier

Ayant grandi à Corcelles, c'est tout naturellement que je me suis engagée dans le législatif, car m'investir pour mon village est quelque chose qui me tient à cœur.

En faisant partie du conseil communal, cela me permet de comprendre le fonctionnement d'une commune, de défendre les sujets qui me sont importants, de préserver les valeurs et traditions du village et bien évidemment de développer mes connaissances personnelles.

Je fais également partie de plusieurs sociétés locales et durant mon temps libre, j'adore voyager, cuisiner et partager des moments en famille et entre amis. Côté sportif, je pratique la course à pied régulièrement.



Dominique Jan

47 ans, vendeur et conseil espace vert à la Landi

Ma motivation pour faire partie du Conseil est que j'ai vécu toute ma vie dans ce village et que j'ai appris à connaître et apprécier les habitants avec le temps. Avec mon métier de jardinier je me suis occupé de fleurir le village. 3^{ème} génération d'horticulteur, cela fait plus de 80 ans que ma famille a ses racines à Corcelles. Mes hobbies sont la danse country et les massages (agrégé ASCA), sans oublier le jardinage.

Cyril Jeunet

36 ans, ingénieur EPF en mécanique, responsable technique

Ayant grandi à Missy et étant très attaché à notre basse Broye, c'est en 2012 qu'avec mon épouse, nous avons décidé de venir nous établir à Corcelles. Ensuite, à l'arrivée de nos deux enfants, nous avons eu la chance de pouvoir y bâtir notre maison, dans laquelle nous vivons depuis 2016. Nous avons beaucoup de plaisir à vivre dans ce beau village chaleureux et dynamique.

C'est également à cette même période que j'ai pu rejoindre le Conseil communal, ce qui me permet de consacrer un peu de mon temps pour la collectivité et de m'engager sur des sujets qui ont un impact concret et direct pour la population de notre village.

De plus, participer aux séances du Conseil et des commissions me permet de mieux comprendre le fonctionnement de notre commune et de contribuer à son avenir.

Dans mon temps libre, j'aime passer du temps en famille, découvrir de beaux endroits avec eux et partager de bons moments lors d'activités diverses. Nous revenons d'ailleurs d'un voyage de 3 mois en Australie et en Nouvelle-Zélande durant lequel nous avons fait le plein d'images et de souvenirs. D'autre part, je pratique un peu de course à pied et apprécie particulièrement la montagne et le ski. Le foot et le hockey sont également des sports que j'apprécie, mais depuis mon canapé si possible avec une bonne bière, la raison (et l'âge) m'ayant poussé à ne plus les pratiquer.

Enfin, mon père et moi partageons la passion des vieilles voitures et nous prenons du plaisir à les restaurer et les rouler lors de belles virées.



Nous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques et que tout un chacun peut y assister.

Les dates des séances sont consultables sur notre site internet : www.corcelles.ch

Diverses informations communales

Marché hebdomadaire

Depuis le 17 septembre 2020, nous avons le plaisir et la chance d'avoir un marché hebdomadaire à Corcelles. Ces marchands, après nous avoir fourni durant le COVID pendant plus de 7 semaines des paniers livrés à domicile par la Jeunesse de Corcelles, continuent sans relâche et avec passion de nous fournir un bel étalage de produits super frais tous les jeudis au Pont de Danse. Il est possible d'y trouver poissons, fruits, légumes, fromages, viandes mais aussi gâteaux du Vully ainsi que des pâtes artisanales et ceci dès 6h30 du matin. Même pour ceux qui partent tôt au travail, il est tout à fait possible de passer par le marché avant de se rendre au travail. Cette activité s'inscrit complètement dans l'esprit du développement de notre village qui se veut moderne, attractif tout en restant accessible. De plus, cela nous offre une opportunité de soutenir des commerces locaux et régionaux tout en ayant l'accès à des produits de première qualité.

Corcelles-près-Payerne a la chance d'avoir une offre de commerces très attractive et le marché hebdomadaire en fait partie.



Marché de Corcelles : Tous les jeudis matins de 06h30 – 11h00

Objets encombrants



Il a été constaté que les bennes des objets encombrants étaient très souvent mises à contribution et pas forcément pour les déchets correspondants à cette dernière. Nous profitons de notre gazette bisannuelle pour vous rappeler quelques points qui vous aideront sûrement à faire le bon tri. Les déchets encombrants sont des déchets incinérables ne rentrant pas dans un sac à poubelle de 110 litres gris de la commune ou d'une dimension supérieure à 60 cm, nécessitant alors un broyage avant leur valorisation thermique. Il est important de garder à l'esprit que votre déchetterie est un lieu de stockage provisoire et non un lieu d'élimination. Chaque benne pleine qui part, coûte et doit correspondre aux normes en vigueur.

A noter également que les déchets pris en charge sont des déchets ménagers, c'est-à-dire qui ont une typologie et une quantité pouvant être produits dans le cadre de la vie courante d'un ménage privé (excepté les professionnels qui payent une taxe supplémentaire). Aujourd'hui, le tri de nos déchets fait partie intégrante de notre quotidien et il est vital pour tous, qu'il soit effectué correctement afin de soutenir la filière dans sa gestion globale.

Utilisation d'un défibrillateur

Depuis plusieurs mois, un défibrillateur a été installé sous le couvert du bâtiment administratif, Rte de Bitternaz 13, à côté des boîtes aux lettres.

Cet appareil est destiné à être utilisé en cas de nécessité si une personne a un malaise cardiaque.

Afin que chaque personne qui le souhaite puisse utiliser ce défibrillateur, la commune met sur pied un cours de base donné par des professionnels d'une durée d'une heure trente.

Ce cours se déroulera en fin de journée,

Le mardi 05 septembre 2023

Les frais de ce cours sont pris entièrement en charge par la commune.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement auprès de l'administration communale jusqu'au 18 août 2023. Des informations complémentaires leur seront fournies en temps voulu (heure, lieu). Attention : nombre de places limité !



Présentation du dicastère des Bâtiments communaux

Notre commune est propriétaire de 23 bâtiments, dont 3 se situent dans le Lavaux, plus précisément sur la commune de Lutry. Il s'agit : d'une capite de vigne, utilisée principalement pendant les vendanges, de la maison du vigneron à Savuit où loge notre vigneron-tâcheron et un bâtiment locatif à la rue de la Tour à Lutry comportant trois appartements et les bureaux de l'agence ECA.

Concernant les bâtiments sis dans notre village, ceux-ci sont (liste non exhaustive) :

Le Temple, dont un suivi annuel est nécessaire, afin de ne pas avoir de grosses surprises.

Le collège, récemment rénové et agrandi, qui correspond à l'attente de ses utilisateurs.

Le bâtiment de l'administration communale construit en 2018.

L'Auberge communale et la grande salle rénovées en 2001.

La Maison du Mont avec son caveau rénové.

Le Pont de danse régulièrement utilisé pour le marché hebdomadaire et pour diverses manifestations, dont la Fête de mai.

L'abri de protection civile, occupé parfois par l'armée.

Le refuge forestier des Corsalettes, très prisé par la population d'ici et d'ailleurs.

Le stand de tir des Marais, nouvellement rafraîchi et équipé d'installations de tir modernes.

La station d'épuration (STEP). Celle-ci sera remplacée ces prochaines années par une station d'épuration régionale qui sera à Payerne.

Les vestiaires de la place de sports de Freybonnaz, dont un agrandissement est en cours de réflexion.

Le bâtiment du service de la voirie et du feu, ainsi que le dépôt de vins des Répies.

Tous ces bâtiments demandent un suivi régulier, afin d'assurer leur bon état pour permettre à nos divers services communaux d'avoir des locaux fonctionnels et agréables pour leurs activités de tous les jours.

Bernard Coucet, municipal responsable



Bâtiment de Savuit



Bâtiment à Lutry

Notre partenaire média

on peut faire mieux pour **booster** votre communication

media f

Fribourg | Bulle | Payerne | Montreux

Arbre des 7 ans

Le samedi matin 5 novembre 2022 s'est déroulée la plantation de l'arbre des 7 ans pour les petits Corçallins.

Accompagnés de leurs enseignantes, Mmes Karine Piwonski, Christine Chardonnens et Sarah Schopfer, ce sont 35 élèves des deux classes de 3P qui avaient rendez-vous, avec leurs parents, à 09h00 devant l'Auberge communale.

Sous la houlette des municipaux Pierre-André Rapin (forêts) et Laurent Cosendai (écoles), tout ce petit monde s'est déplacé jusqu'au refuge des Corçalettes où avait lieu la plantation.

Devant un auditoire conquis, les élèves ont brillamment interprété chansons et poésies sur le thème des arbres et de la forêt.

Ensuite, chaque enfant a pu, en famille et après une écoute attentive des instructions dispensées par M. Julien Perey, garde-forestier, planter son châtaignier !



Au vu des conditions un peu fraîches et humides en forêt, c'est avec plaisir que les participants ont rejoint le Pont de danse pour se réchauffer avec une tasse de thé ou un verre de vin (pour les parents seulement !), agrémentés d'un petit encas.

Une jolie matinée sous le signe du sourire des enfants, de la bonne humeur des parents, de la convivialité et de l'échange.

Rendez-vous est pris pour la prochaine édition le samedi 4 novembre 2023.



Travaux Vers-chez-Cherbuin/Clos-à-Pugin

Nous avons effectué les travaux de mise en séparatif de la rue Vers-chez-Cherbuin et de l'impasse Clos-à-Pugin.

Les travaux d'infrastructures sur le domaine public, soit le remplacement des collecteurs d'eau claire, d'eau usée et de la conduite d'eau potable de la rue Vers-chez-Cherbuin ont été terminés en 2022. Certains privés doivent encore terminer les travaux sur leurs parcelles. Le collecteur d'eau claire est raccordé directement sur le canal de dérivation de l'Arbogne devant le passage à niveau. Le collecteur d'eau usée passe lui sous les Grangettes pour rejoindre le réseau au niveau de la rue du Collège.



C'est le premier quartier du village dont la mise en séparatif se fait en zone d'infiltration selon notre PGEE. Cela apporte des changements dans l'approche de ces travaux, car les eaux claires des privés doivent non seulement être séparées des eaux usées mais aussi infiltrées sur les parcelles. Cela a nécessité beaucoup d'informations et des discussions avec les propriétaires concernés pour trouver des solutions adaptées à la fois à la configuration des parcelles et à la réglementation en vigueur. Pour rappel, les travaux de mise en séparatif sont à mener de manière



soutenue pour qu'ils soient terminés, idéalement, en même temps que le raccordement à la nouvelle STEP de l'Eparse. Ceci, afin d'éviter de payer des taxes supplémentaires pour les eaux parasites (eaux claires dans les eaux usées). En plus des tronçons cités ci-dessus, il reste à mettre en séparatif les secteurs principaux suivants :

Rues des Péralles et des Jordils,

Rues du Collège et des Répies,

Le quartier de Bitternaz dans le secteur de l'auberge,

L'impasse des Deux-Canaux jusqu'à la passerelle du cimetière et le secteur des Condémines



Réception des jeunes citoyens

La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir, le 18 mars dernier, les jeunes nés en 2005. Lors de cette réception, ils ont pu visiter plusieurs ouvrages de la commune. Cette journée sympathique s'est terminée autour d'un repas dans un restaurant du village.



Sur les 36 invitations envoyées, 11 jeunes ont eu l'amabilité de participer. Il s'agit (de gauche à droite) : Thévoz Ilona, Rüfenacht Méry, vice-présidente du Conseil communal, Chuard Maéva, Spätig Elsa, Waithera Joan, Rapin Ethane, Doudin Téó, Vonnez Amaël, Zogaj Dion, Visona Dario, Hermann Loïc, (manque sur la photo Olmos Baptiste).

SLOW UP DE LA BROYE – 1ère édition



Le 23 juillet prochain se déroulera la première édition du Slow Up de la Broye. Le parcours de cette manifestation passera en limite de notre commune, plus précisément vers le Pont-Neuf sur la route de Ressudens.

Trois sociétés du village exploiteront un stand dans ce secteur. Il s'agit du Chœur d'Hommes, de l'Association des Paysannes Vaudoises et du Tir à l'arc « Les Ours Blancs ». Pour plus de précisions sur le déroulement de cette manifestation régionale, nous vous renvoyons aux divers articles qui paraîtront dans la presse locale.



Mise des Vins



Soleil, affluence, bonne humeur, amitié, tout aura été réuni pour que la mise des vins, le 4 mars dernier, soit une réussite.

Cette journée festive a débuté le matin par la dégustation des vins sur le Pont de danse. Les boucheries Fischer et Pernet, les boulangeries Arrigoni et Carmelina, ainsi que la fromagerie Wolhauer ont été associées à cette journée afin de faire découvrir ou redécouvrir leurs excellents produits, qui se marient parfaitement avec les crus corçallins.

Après le menu de midi proposé à la grande salle par l'aubergiste, ce sont des gens d'ici et gens d'ailleurs, romands et Suisses-alsacien, hommes, femmes jeunes et moins jeunes, habitués mais aussi novices, soit un joli mélange de personnes qui a rempli la grande salle pour participer à la mise.

Avec un chiffre d'affaires de plus de CHF 100'000.-, la mise des vins est essentielle pour la cave de Corcelles. Cette seule journée représente plus ou moins le tiers des ventes annuelles. Mais pour la municipalité, la mise est surtout un moment important de l'année, où les échanges avec la clientèle sont des plus précieux.



Découverte du patrimoine viticole de Corcelles dans le Lavaux

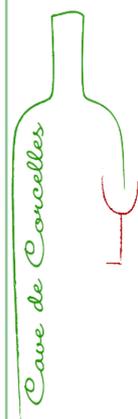
Samedi 2 septembre 2023

Dégustation

Randonnée dans le vignoble

Bienvenue à tous !

Plus d'infos sur www.cavedecorcelles.ch



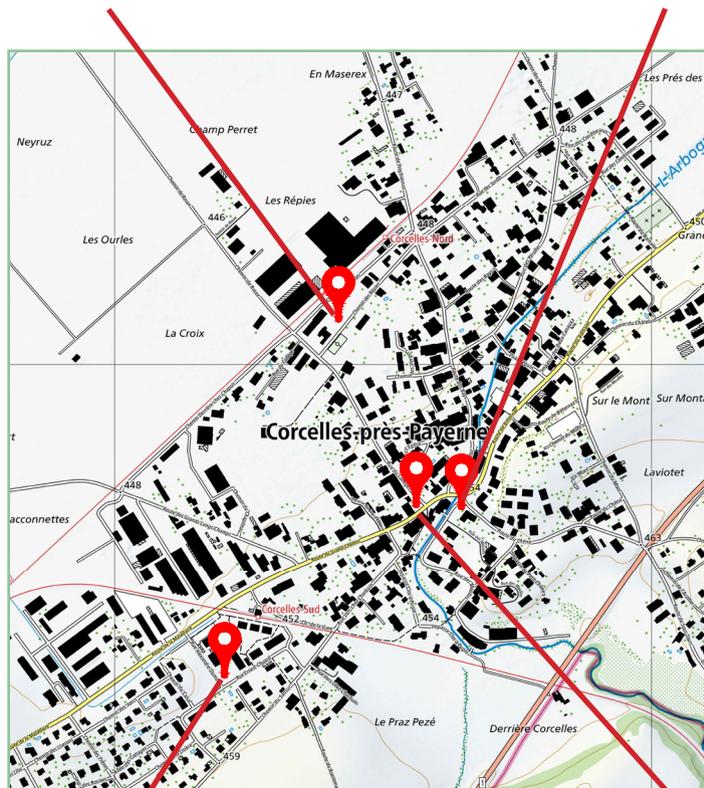
Place de jeux de Corcelles

Chemin des Répies



Au moment de la rédaction de cet article, l'aménagement d'une place multisports, d'un espace créatif pour les écoles, d'un espace didactique avec place pique-nique est en cours de construction. Ces espaces devraient être terminés courant juin 2023 et pourront accueillir un public de tout âge permettant diverses activités sportives, ludiques et sociales.

Rue des Moulins



Rénovée entièrement l'été dernier, cette place est dédiée principalement aux enfants. Elle dispose d'un parcours d'agilité, d'un cube à grimper et d'une balançoire nacelle. Un point d'eau permet de s'hydrater tout en ayant la possibilité de s'asseoir sur les 2 bancs à disposition. Public cible : dès 6 ans et +

Petits-Longs-Champs



Cette place, aménagée en 2012 dans le quartier résidentiel des Petits-Longs-Champs, offre un grand espace de verdure avec une place de pique-nique. Les jeux récents situés vers la crèche conviendront aux plus petits. Les plus grands, quant à eux, se précipiteront sur la tour munie d'un toboggan et d'un mur de grimpe. A moins qu'ils ne préfèrent s'envoler sur les 3 balançoires.

Public cible: 2 ans et +

Rue du Collège



Aménagée dans un petit espace situé à côté du collège, cette place très prisée propose des jeux adaptés pour les petits dès 2 ans. Les 2 bancs installés permettent aux parents d'avoir un œil sur les enfants utilisant les 2 balançoires, la tour multi-fonction et le jeu à ressort.

Public cible : dès 2 ans et jusqu'à 6 ans

Présentation de deux collaborateurs

Nadine Cornamusaz

Petite, on retrouvait souvent Nadine à fabriquer des petits objets (savons, cartes de vœux, bijoux) et à les vendre auprès de la famille, des amis et des voisins. Elle tenait son petit cahier de caisse et gardait précieusement cet argent de côté, pour débiter son épargne. Un avant-goût du métier de comptable.

A 15 ans, elle commence son apprentissage d'employée de commerce au sein de la Préfecture du district de la Broye-Vully, où elle y reste durant 7 ans. Après l'obtention de son bachelors d'économiste d'entreprise, elle part à Lausanne, où elle travaille durant une dizaine d'années, à des postes variés (comptable, responsable contentieux, adjointe au responsable du service du personnel et responsable RH et administrative).

En parallèle, Nadine rénove, avec son partenaire de vie, une ferme en dehors du village de Trey. Durant 3 ans, elle passe son temps libre à effectuer des travaux et aménager les intérieurs et extérieurs. C'est à ce moment qu'elle découvre une passion pour le jardinage.

En 2022, souhaitant retrouver un emploi axé sur les chiffres et plus proche de chez elle pour équilibrer sa vie professionnelle et personnelle, Nadine postule pour reprendre la bourse communale de Corcelles.

Son meilleur souvenir à Corcelles, ce sont des anecdotes de ses journées au tabac chez ses cousins, la Famille Wilfred Rapin:

Concours de danse pour animer les pauses de midi, concours d'enfilage de l'après-midi et rigolades dans les champs.



Jean-François Pahud

Jean-François est né à Payerne le 12 juin 1963. Après avoir fait toute sa scolarité dans la cité de la Reine Berthe, il a obtenu son diplôme d'employé de commerce au CESSNOV à Yverdon-les-Bains. Domicilié à Corcelles depuis 1986, il est marié à Sonia. Il a trois enfants adultes et quatre petits-enfants.

Après une expérience professionnelle de cinq ans dans une fiduciaire et ensuite auprès de la Vaudoise Assurances durant trois ans, M. Pahud a été engagé comme secrétaire municipal de notre commune au 1er juillet 1989 (dont le syndic était M. Eric Baillod), en remplacement de Mme Lucienne Curty. A ce jour, il a collaboré avec 6 syndicats, 40 municipaux et 4 boursiers(ères). Il a également formé 12 apprenti(e)s. Durant ces nombreuses années en qualité de responsable de l'administration communale, du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, il a été le témoin privilégié de l'importante évolution démographique de notre commune qui est passée de 1'400 à bientôt 3'000 habitants.

Très attaché à son village, Jean-François a notamment été actif au FC Corcelles avec 20 ans de comité, dont 8 à la présidence, ainsi que sa participation à 11 revues du foot. Il participe également aux tirs annuels des Abbayes de Corcelles et de Payerne, ainsi qu'aux Brandons avec son équipe du canon à confettis « les Répolo », dont il est un des membres fondateurs et avec lequel il a effectué son 40ème cortège en février dernier.



Il y a 220 ans, Corcelles se séparait de Payerne.

Entre 1802 et 1808 se déroula le long et ardu partage qui a abouti à l'indépendance de Corcelles après séparation de la ville voisine de Payerne. En deux épisodes, voici d'abord les événements qui ont conduit au divorce.

Puis suivront, dans une prochaine édition,

le résumé des tractations qui ont amené à la constitution des deux communes désunies.

En 1766, puis en 1771 et encore en 1780, les Corçallins avaient reproché aux Payernois de diminuer leurs pâturages à leur détriment et de favoriser « ceux de Payerne et non ceux de Corcelles qui cependant supportent de lourdes charges » dans la répartition des bénéfiques. Ils demandèrent alors un partage des biens communaux au Sénat de Berne (on était encore sous occupation bernoise) qui n'entra pas en matière et chargea l'avoyer de veiller à ce que les requérants se soumettent comme de fidèles sujets. Les Corçallins se tinrent cois jusqu'en 1798 où la révolution vaudoise leur donna de nouveaux espoirs.

La nouvelle constitution de la République helvétique une et indivisible prévoyait un Canton du Léman de 17 districts qui constituaient le territoire vaudois actuel. Mais la région de Payerne fut rattachée au canton de Sarine et Broye puis au canton de Fribourg de 1798 à 1802. Ce fut seulement le 16 octobre 1802, que Payerne et Avenches rejoignirent le canton du Léman (canton de Vaud dès 1803).

La municipalité de Payerne était alors constituée de 11 membres dont 2 Corçallins. Les biens communaux, (réservés aux bourgeois) étaient gérés par un conseil de régie de 15 membres dont 3 Corçallins. La ville de Payerne était donc toujours assurée de la majorité. Corcelles, qui recensait alors 130 ménages, formait le tiers de la population de 2373 habitants mais les Corçallins se sentaient sous la dépendance de Payerne et subordonnés à la ville voisine. Le village de Corcelles comptait 200 chevaux et 200 vaches et jouissait de ses propres pâturages. Or, en 1782, Payerne avait vendu à Missy un droit sur des herbages dont les Corçallins avaient la jouissance. Puis la Régie autorisa que les vaches de la ville puissent paître aux Mottes sur des prés jusqu'alors réservés aux troupeaux de Corcelles !

De plus, les Corçallins devaient payer le salaire de l'instituteur de leurs 110 écoliers et leur demande de pouvoir bénéficier d'une horloge fut refusée. Dans les foyers corçallins, le sentiment d'injustice s'intensifia. Aussi le 28 mars 1801, 159 bourgeois ayant droit à une part des biens communaux demandèrent par l'intermédiaire d'une commission présidée par Daniel Rapin d'obtenir la séparation. La requête fut adressée à la Chambre de Régie de Payerne qui refusa catégoriquement. Face à ce rejet, les habitants de Corcelles, las des abus et des vexations qu'ils subissaient, s'adressèrent au Conseil législatif helvétique avec copie de leur réquisitoire à la Régie. Offusqués, les membres de celle-ci laissèrent sans réponse les mises en demeure de la Chambre administrative de Fribourg.

Cela étant, le 23 septembre 1801, le Conseil législatif donna gain de cause à Corcelles par le décret suivant : « Il est permis au village de Corcelles jusqu'ici réuni en combourgeoisie avec la ville de Payerne de s'en séparer et de procéder en conséquence au partage des biens communaux ».

Il ne restait donc plus qu'à répartir ceux-ci. C'est alors que les problèmes surgirent. Les Payernois multiplièrent les démarches pour empêcher la séparation. 205 co-proprétaires adressèrent une pétition au Petit Conseil de la République helvétique pour manifester leur opposition à la scission. « La multiplicité des communes ne convient pas à l'Etat et augmentent les frais de l'administration. Les partages gâtent les bonnes maisons ; il est dans l'intérêt du pays que les villes prospèrent. Les hameaux qui dépendent de Payerne demanderont aussi leur séparation qui ne pourra pas leur être refusée si on l'accorde à Corcelles. Il en résultera que Payerne tombera dans le néant, ne présentera plus que l'aspect d'une ville en ruine sans que la population de Corcelles y gagne, sauf quelques meneurs qui géreront à leur gré » argumentèrent-ils.

D'autres Payernois, à la tête desquels l'ancien banneret Benjamin Jomini, tentèrent une conciliation. Lors d'une séance avec les chefs de Corcelles, ils se déclarèrent même prêts à des sacrifices, offrirent de payer le salaire du régent du village voisin et de faire installer l'horloge revendiquée par les Corçallins. Ces derniers répondirent qu'ils avaient obtenu la séparation souhaitée et qu'ils ne reviendraient pas en arrière. Jomini tenta encore une démarche à Berne mais le ministre de l'intérieur l'informa qu'il ne changerait rien à sa décision. Le 2 janvier 1802, le Petit Conseil délivrait un arrêté pour régler la séparation. Les opérations du partage pouvaient commencer.

La vie sépare ceux qui s'aiment
Mais avec le temps, on oublie
Et la Broye efface sur ses berges
les pas des amants désunis...

Dans une prochaine édition, le résumé des tractations qui ont amené à la constitution des deux communes.

Jean-Luc Chaubert

Sources : A. Burmeister (La séparation de Corcelles et Payerne. 1931)
P. Chessex (Quelques noms de lieux de la Commune de Corcelles. 1938)

Informations diverses

Fête Nationale

La traditionnelle Fête nationale se déroulera le 31 juillet à la place de sports de Freybonnaz. Restauration chaude dès 18h30 et feu d'artifice vers 23h.



Piscine de Payerne

Pour la saison d'été 2023, la Coopérative de la piscine met gratuitement à disposition de la population corçalline, 120 entrées pour la piscine de Payerne.

Ces entrées sont à retirer à l'administration communale, dès le 15 juin 2023, sur présentation d'une pièce d'identité et à raison de 2 entrées maximum par personne pour la saison.

Election complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de M. Bernard Coucet au 30 juin 2023, une seule personne a déposé sa candidature à l'échéance du dépôt des listes. Il s'agit de **M. David Sanchez**, du parti Indépendant, qui de ce fait a été élu tacitement à la Municipalité, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Les autorités communales lui souhaitent la bienvenue au sein du collège municipal.

Les membres de Municipalité remercient également M. Bernard Coucet pour tout le travail effectué durant sept ans pour la bonne marche de notre collectivité et lui souhaitent une bonne retraite politique, ainsi que beaucoup de satisfactions dans la suite de ses activités.

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Il est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus change la vie !

Envie de créer une ligne Pedibus dans votre commune ? C'est le moment d'agir ! Contactez-nous vaud@pedibus.ch



La Coordination Pedibus Vaud vous informe et vous soutient : vaud@pedibus.ch / 076 33083 58
www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir

